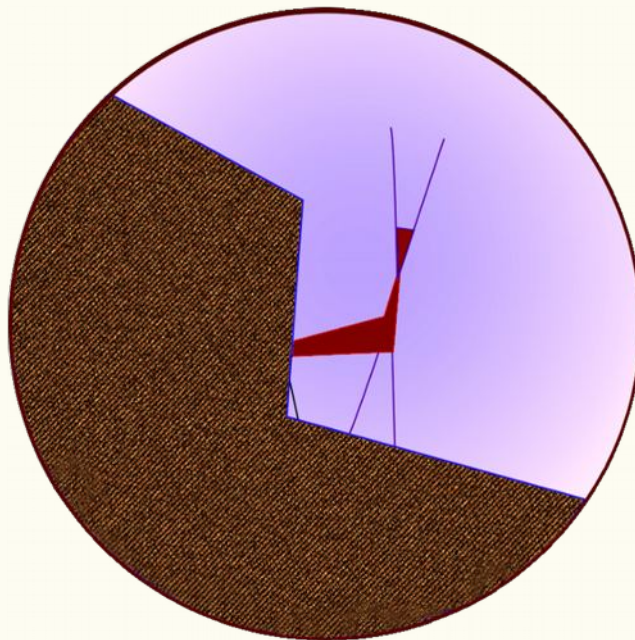
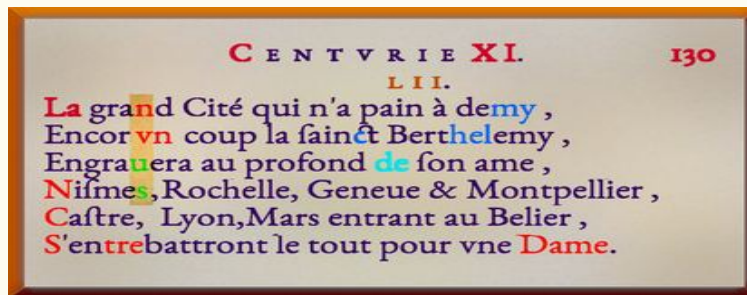


# PDF Six & un, sept





sixain 52 [une reconstitution OCR](#) d'après l'édition Chevillot 1611

Voici les textes des sixains avec l'épître au Roi Henry IV de « Vincent Seve », selon la version Chevillot de 1611, une bien curieuse édition, un recueil des « écrits » de Nostradamus, contenant donc, notamment les sixains (ou sizains) :

### PDF\_Seve\_et\_58\_sixains\_1611

Bien qu'il s'agisse d'une version texte issu de l'OCR (reconnaissance de caractères) effectué à partir de la [publication par google du facsimilé de cette édition 1611](#) (dont je redonne le lien) j'ai essayé de restituer la mise en page de l'édition en veillant à l'orthographe et même, en respectant ce qui peut paraître être des fautes d'impression ou de typographie. La comparaison avec l'édition de 1605 montre des différences. Je persiste à penser que la « 1605 » est venue après coup -voir le précédent article [« 42-Rendez les copies ! »](#), car il y a eu des corrections (qui semblaient pertinentes) et même des altérations (moins justes).

Le sixain 52 que je reproduis ci-dessus est un indice, laissant à penser que cette édition à été guidée par les rose-croix. Bien-sûr la référence à la (fête du St) Barthélémy, ici écrit Berthelemy rectifié sur la « 1605 » mais pas sur la « 1613 », (alors que les N° de page le sont) permettrait, si l'on doutait de la prescience, de dater ces textes après 1572. On peut penser à tort que ce sont des écrits émanant de la Ligue, appelant de ses vœux une nouvelle et sanglante « épuration » des protestants et particulièrement des rose-croix tapis dans l'ombre des protestants (ou des catholiques « éclairés » ?) qui se manifesteront trois ans après, en 1614, en « Allemagne ».

C'est en cela que le document est habile : De prime abord, la formulation ambiguë ne semble pas dénoncer clairement « la » saint Barthélémy Les catholiques ultras, membres ou sympathisants de la Ligue seront à mon avis, tout d'abord, dans l'expectative de savoir ce que signifie vraiment cette publication qui ne semble ni très sérieuse, ni même bien tournée ou bien éditée, au final pas très crédible, donc peu dangereuse.

La reprise en première partie des « Prophéties » éditées en 1557 (avec cependant en plus le « Legis cantio), qui, elle aussi, présentaient des bizarreries, semblait déjà un choix malheureux. Il se peut que ce choix fut guidé par un problème de droits, l'édition du 3 novembre 1557 (dite de Budapest) avait été éditée à Lyon, « Chez Antoine du Rosne » -voir l'[exemplaire sur le site BVH](#) université de Tours- tandis que celle de 1605 (faire défiler d'une page) semble avoir repris comme modèle les éditions des « héritiers Rigaud » (déjà dirigées par le fils aîné, Pierre) de la fin du XVIe siècle et non les éditions de Benoist Rigaud (comme cela est évoqué par un « revuës & corrigées sur la coppie Imprimée à Lyon / par Benoist Rigaud. 1568 »).

Je conjecture que l'édition de « 1605 » répliquait ainsi aux éditions Chevillot qui en publiant une sorte de recueil semblant exhaustif des « prophéties », empiétaient sur ce que (peut-être), un des « héritiers Rigaud » (ou un rival) dut considérer comme une rivale de leurs éditions. L'éditeur de la « 1605 » n'étant pas nommé, ce n'est donc qu'une hypothèse hasardeuse, car bien qu'il se réfère aux « éditions Rigaud 1568 » en guise de « filiation », rien n'est moins sûr, puisqu'à l'évidence, il ne respecte pas ce dire : l'insertion malveillante du fallacieux quatrain « Fille de l'Aure... » (en C6Q100), contredit cette affirmation, car elle n'avait pas, du tout, été le fait des éditions Rigaud (du moins officiellement jusqu'en 1597).

À ce sujet, ces datations d'éditions étant pour le moins confuses, je ne peux que vous conseiller de lire un article très minutieux, le [CORPUS NOSTRADAMUS 80 -- par Patrice Guinard](#) ; voyez aussi les [CN 38,39 & 25](#) qui comparent soigneusement les éléments éditoriaux. C'est une approche bien plus rigoureuse que la mienne qui est de nature différente...

Ces sixains semblent apparaître « a subito » ? J'ai donc du mal à déterminer la première édition les ayant intégré au corpus des « écrits » de Nostradamus ; la « 1605 » n'étant, contrairement aux prétentions, à priori, pas la première.

Vous remarquerez, au passage que Chevillot qui rééditera à plusieurs reprises et *sans encombre*, avec la justification de l'épître de Seve, jusqu'en 1615 (semble-t-il), cette version de « Recueil » (l'une d'elle ayant ce mot dans le titre) alors que selon le témoignage de [Etienne Jaubert](#), (un médecin) voir l'article « Rendez les copies ! », [un procureur de Provence fut arrêté et condamné aux galères](#) pour (avoir véhiculé, diffusé ; s'en être vanté ?) ces sixains fallacieux (132) trouvé en sa possession. Cela me semble démesuré.

Je pense qu'ensuite, après en avoir pris la mesure, on l'a « rectifiée » (pour la modifier subtilement ?). Les différences sont avérées, la volonté d'égratigner, semble, elle, sous-jacente. Il se peut aussi que ce fut là une volonté purement revancharde contre les protestants-Chevillot ayant fait allégeance à Henry IV, pouvant en être devenu un, ou tout au moins, il pouvait avoir des sympathies pour la Réforme, [Benoît Rigaud](#), catholique déclaré, s'était certes séparé de son neveu et associé, Jean Saugrain devenu protestant. [Quoi](#) qu'il en soit cette version, outre des corrections mal avisées (ou trop bien) enlève ainsi la plupart des repères éditoriaux contredisant des maladresses apparentes.

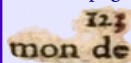
Note : Ici Je vais vous donner, plusieurs exemples précis : à vérifier sur l'édition « 1611 » & éventuellement l'édition de « 1605 ».

**L'édition « 1611 » fourmille d'erreurs ou de bizarreries :** Les numéros en 4 de sixains sont écrits de deux façons : S<sub>4</sub>, S<sub>14</sub> et S<sub>44</sub> avec une terminaison en IIII et S<sub>24</sub>, S<sub>34</sub> et S<sub>54</sub> avec une fin en IV.

[Cette astuce pour l'écriture en numération romaine ne fonctionne qu'avec les nombres en 4. Elle permet de distinguer ici 3 nombres sur les 6 ayant une terminaison en v. Une fois de plus nous trouvons le signe des trois v. Je rappelle que v peut valoir 5 mais aussi 20 en guématrie qui peut correspondre à 22 en base 9npz, (donc 26 en B12npz).

Ce v peut également désigner par analogie graphique la lettre grecque nu (en minuscule) donc indirectement la 14<sup>e</sup> lettre hébraïque nvn (noun valant aussi 26 comme lettre et 52 comme guématrie). Les sixains, ont 60 syllabes, optons donc pour 3v=60. La 2<sup>e</sup> série vaut 112. Si nous retranchons 60 de ce nombre nous obtiendrons 52 (4×13) qui vous le verrez plus loin dans l'article, caractérise ces sixains. Le choix du 4 pointant sur la valeur 52 ne se limite pas à cette référence. Il s'agit ici aussi d'un hommage caché à Henri III (/IV) car Henri (/y) a une guématrie de 52 : 5+8+13+17+9 mais vaut aussi 65 avec le IV : 5+8+13+17+1+1+20]

La feuille comportant le début des sixains indique un numéro fautif mais corrigé en 123 (par une rature) pour offrir, en verso, le premier sixain non numéroté comme l'est, le N° XXVIII (S.28) non numéroté également. Le numéro XIX(S19) est fautif et écrit XXI. La page 123 :



**Fragment de page 123, édition Chevillot, ( [lien numérisation Google](#) ).**

J'ai surligné en rouge le 3 corrigeant en noir le chiffre fautif (correction d'un lecteur agacé ?), il est difficile de dire, sans voir l'original ou un autre exemplaire, s'il s'agissait initialement d'un 2 ou d'un 1. Mais vraisemblablement vu la faible largeur du correctif, il s'agissait d'un « 1 » romain en usage dans les polices Garamond.

C'était peut-être écrit 121 (II×II).

[Nous allons trouver des indices appuyant cette hypothèse :

Partant de l'observation que les « erreurs » éditoriales de l'édition « 1611 » s'avèrent être essentiellement des astuces volontaires, notre attention est ainsi attirée ici sur au moins, 3 nombres, le 121, le 123, et comme on constatera un jeu entre les N° de pages Recto et le N° du sixain (le 1, manquant) débutant cette page, le nombre 124 (123+1).

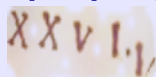
121=11×11, nous verrons plus loin dans l'article que l'éditeur a joué avec la correspondance II=>13, ici elle est de 121=>123 (on fait abstraction du 2,). Pour 124, la solution est confirmée plus loin : il s'agit de 124-13 = III qui correspond à 13 (base 3npz).

Sur le même principe, on peut s'interroger sur trois nombres; S.19 (absent FV. 125), S.20 (Centvrie X F.R. 126) et S.21 (2 fois à la place de S.19, F125 et F.126, à la suite de S.20), on verra plus loin pour la F.126 mais déjà leur somme 19+20+21 donne 60(3×v !), ce qui peut aussi désigner 78 (3×26) la moitié de 156 (un jeu de correspondances repéré dans les sixains).]

**L'édition « 1605 »** qui n'a pas de N° de page ou de feuillet pour les sixains, n'a que très peu de singularités mais certaines sont à relever :

Outre l'intrusion du quatrain C.6Q.100, « La fille de l'Aure... », il faut aussi prêter attention, au « Legis Gautio ... », à sa suite.

Le XXVIII (S.28) est imprimé en « dégradé incomplet » s'arrêtant à XXVII avec (peut-être) une vague ébauche de la barre manquante pour signifier XXVIII (27+28=55 Polybe). Un point (peut-être rajouté par un lecteur) semble arrêter le nombre à 26 :



**portion reconstituée d'image de l'édition « 1605 » : cela aurait dû être le n° 28**

En réalité ce dernier signe est moins signifiant que ceux de l'édition Chevillot « 1611 », dont chaque double-page (en vis-à-vis) des sixains (repérée ici par folio = Recto & Verso), est, en général, chapeauté du libellé « Centurie XI » avec des exceptions : une fois pour le folio 124R, le S.4, Centvrie IX(9) =>9+4=13 puis 124-13=III, et une autre, folio 126 R pour le S.20, Centvrie X => 126+10+20=156.

Sur le folio 127 R du sixain qui aurait dû être intitulé XXVIII(28), mais en fait non numéroté, Centvrie XI est bien là. Comprenez alors, que comme pour les autres « erreurs », XI (onze) complète heureusement le nombre 28 du n° manquant du sixain (souligné par cette omission) pour donner 39, tandis que le C de centvrie de valeur 3 complète le 127 de la page (130). Si nous nous en tenions aux valeurs trouvées nous aurions alors 39+130=13×13 mais ce serait ignorer que le sixain débute par « L'an » de valeur 26. Ce qui donnerait pour une première approche, 195. On peut bien évidemment observer d'autres guématries remarquables dans ce sixain : On n'attire pas ainsi notre attention par hasard.

Je pense deviner ainsi qui a copié qui. Les copistes sentant par cette omission de numérotation, l'importance du sixain mais, à mon avis, ne sachant pas exactement pourquoi ; nous verrons qu'il y a des indices de méprise, ont cru cependant utile de marquer, eux aussi, ce sixain avec cette fois, l'évocation d'un « 55 », 5 × 11, un artifice certes en rapport, mais déjà éloigné du sujet.

*Cependant, ce n'est pas fortuit, car c'est aussi en ce début de siècle, que Descartes faisait allusion à Polybe (c'est l'un des premiers indices), cela, peu après les apparitions des manifestes rose-croix. La suite  $T(n)$  représente une simple somme  $\Sigma$  des nombres de 1 à  $n$ . Cette opération triviale génère toutefois des curiosités\*, la guématrie, usant de la suite tetraktys citée par G. Paucer, voir 4-Un curieux alphabet... laisse entrevoir quelques particularités.*

*Mais il y en a d'autres, par exemple : les résultats 55, 66, 78, 91 se suivent dans la suite  $T$  de tetraktys respectivement au rang 10, 11, 12, et 13. (le résultat 10 ayant donné le nom tetraktys (décade) existe donc mais est au rang 4). Notez à l'occasion qu'on peut en déduire trois autres nombres remarquables : 55+66, 66+78, et 78+91, soit  $11^2$ ,  $12^2$  et  $13^2$ , qui est une propriété mathématique valable pour toutes les paires de membres consécutifs de la suite :  $n^2 = T(n)+T(n-1)$ . Dès le début, pour  $n=2$ , nous avons :  $2^2=1T(1)+3T(2)$ ; voici, au hasard, un autre exemple :*

*$153^2=23\ 409=11\ 781[T(153)]+11\ 628[T(152)]$  De la somme  $\Sigma_{1 \rightarrow n}$ , nous déduisons,  $T(n)=T(n-1)+n$  [avec  $T(1)=1$ ]; exemple :  $T(13)=T(12)+13 \Rightarrow 78+13=91$  Cette autre façon simpliste de formuler l'addition de 1 à  $n$ , permet de formaliser les enchaînements clés, cités auparavant, Cette présentation pourrait également servir à reformuler la dernière propriété. (\*Nous pouvons également observer dans la suite de la tetraktys un jeu de correspondance par paires, entre les nombres pairs et les nombres impairs.)*

L'omission du N° de quatrain a dû leur en faire chercher la raison. Les copistes ont finalement opté pour la somme des deux N° successifs faisant ainsi référence à Polybe (qui avec son « carré » ne donnait là qu'une piste). Les procédés kabbalistiques sont cependant plus élaborés (il y a d'autres règles) et les références ne concernent pas uniquement la tetraktys. Même si par exemple : la somme des valeurs des 6 lettres majuscules débutant chaque vers de ce sixain 28 vaut 66 : 66 (B12 npz) équivaut à 78 (Base 10, usuelle), la suite tetraktys conforte cette équivalence par l'enchaînement  $T(11) \Rightarrow T(12)$ .

Cela n'explique pourtant pas l'utilisation (insistante) de CXI, qui fait référence à une autre façon de compter (III=13 en B3npz, voir plus bas), ni le lien étroit qu'on trouve en général établi entre le 3 et le 13. Le 11 est ajouté au 28 et le 3 avec 127, 130 en relation avec un autre nombre de la série  $T(39)=780$  ( $6 \times 130$ ), nombres évidemment en rapport grâce au 13, mais qui demandent plus de connaissances pour les relier. Ce n'est peut être qu'une impression (ou un à priori) mais l'édition Chevillot me semble bien plus complète pour ces références particulières.

Je rappelle donc, en préalable, en ce qui concerne le sixain 52, que « Centvrie XI », **CXI** en chiffres romains, vaut III (cent onze) en base 10 habituelle, mais signifie ici 13, en base 3npz ; ajouté aux 130 du n° de la feuille (Recto), donne 143 et pour finir, au 13 du « La » de « La grande cité ... » débutant le sixain, le tout valant 156 (ce résultat  $12 \times 13$  conforte l'usage du « III » comme nombre 13). On pourrait penser que III est là parce qu'on peut l'écrire  $10^0(1)+10^1+10^2$  (notation moderne), ce serait pourtant une incongruité pour des pythagoriciens ( $10^0$  ne serait pas admis).

D'une autre façon, correspondant à 78, la moitié de la valeur de cette somme, on a aussi le nombre 52 du quatrain qui peut être utilisé en combinant (S)52 +(C) 3 +(XI) 11 =66, auquel on ajoute la valeur du L débutant le sixain (le même « La ») : soit 78( $6 \times 13$ ) en tout. Ce qui est l'enchaînement tetraktys observé dans l'encadré plus haut :  $T(12)=T(11)+12$ .

Par contre cette feuille est aussi numérotée sur l'édition « 1613 » de Chevillot, elle porte le n° 46 (au lieu de 130 et la fin des sixains est en 47), ce qui fait, en utilisant le 52 du n° de sixain un total de 209 qui ne correspond plus à un multiple de 13 à une unité près ( $208=4 \times 52$  eut convenu) : les repères du dispositif précédent, et notamment ce 130 de la version précédente, étaient sans doute trop voyants.

MAIS Fort de l'observation précédente (« l'an » pour le S.28) et celle de la numération précédente pour 130, nous savons que nous avons droit à un « joker » (d'une certaine façon la valeur du mot joker=65) en effet nous avons observé que ce sixain 52 commence lui aussi par une valeur modulo 13 : « La »  $12+1$  que nous avons utilisé auparavant (pour 130). Ajoutons cela à 209, notre décompte précédant (pour le n° de page 46) nous obtenons 222, qui en Base 10 (la base habituelle pour compter) se décompose en  $2 \times 3 \times 37$ , et ne semble pas avoir de lien avec 13. C'est ignorer, comme pour III, que 222, peut être **lu/vu** comme étant écrit en base  $3_{npz}$  -non pointé par zéro-; (sans usage du zéro, elle ne s'exprime qu'avec des 1, des 2 et des 3 pour représenter les nombres). En fait III, et 222, valent 13 et 26 en base  $3_{npz}$  et 333 correspond à 39. Ce sont donc des multiples de 13( $\times III$ ).

En alphabet hébreu, dans l'article **56-Points de vue**, c'était une hypothèse, si l'on tenait compte des 10 sephiroth, et en supposant qu'une sephira, kether (la couronne) vaut trois on aurait  $3+9=12$  rangs (ou chiffres/schéma) précédant les 27 « lettres » de l'écriture hébraïque (22 de base +5 pour « compter ») soit un total de 39 items, donc dans ce contexte, **aleph**, première lettre pourrait avoir un rang (et non une gematria) de valeur 13, **l nvn** (noun) la lettre du milieu correspond à 26 et la dernière lettre Tav Tav Qof a le rang 39, (ou **Υ ?** autre désignation Tsadi Sofit, nom évocateur, car sa guématrie par intégration « Millouï », dans l'alphabet occidental vaut 117).

Comprenez bien alors que cette référence dans l'édition « 1613 » au 222 n'est absolument pas le fruit du hasard comme ne l'était pas, le fait de retrouver par calcul le III en page 124 de l'édition « 1611 »: elle confirme pour les éditions Chevillot, les liens avec la Kabbale hébraïque, et confirme également la connaissance et l'usage par les artisans de ces éditions, de la base 3 npz (ce qui pour moi, n'est pas du tout négligeable), les autres astuces se réfèrent, elles, à l'usage de la base 12npz, car dans cette base, **II** vaut 13 (Bio).

Je puis vous assurer que le nom de Michel **de** Nostredame est bel et bien glissé dans ce sixain 52. Pour le prénom, la correspondance admise demy=>demi nous confirme qu'il pourrait bien s'agir bien du « mi » de **Mi**-chel, j'ai choisi le « c » de «CT»(Ĉ) dans « Sainĉt » (plus proche) mais cela aurait pu être celui de « coup » quant au « hel » il se trouvait judicieusement dans le « Berthelemy » fautif et incitatif [On n'a pas voulu citer correctement ce « Saint » honni par certains, c'est un premier indice, car sa guématrie passe de  $130=2+1+17+19+5+8+50+8+11+9$ , à 137 -nombre primaire- sans compter les 55 du Sainct (sans c, il vaudrait 52) mais ce ne serait pas la seule altération qu'il pourrait subir]

Le « de » est dans le vers 3. Quant à Nc mis pour No, il débute les 3 derniers vers : le "N" est le **N** de « Nismes » ; le « O », est évoqué par le **C**, juste sous ce N, lettre presque ronde et trouve sa justification dans « Cas » débutant « Castre », en effet  $s(18)-Ca(4)=O(14)$ , donc ce « Nc » devient **No**. Le S et le « tre » sont pris dans **S'**entrebattront. **Dame** vient clore le sixième vers. Nous avons bien « **Michel de Nostredame** ». Si jamais vous préférez le pseudonyme avec « **US** »(39), cette terminaison est suggérée en verticale juste en dessous de **nvn**,  $39-v<=>n$ - (le premier n est celui de « grand »). On peut même lire dans l'alignement vertical, « (n)vus » (« nous » ; le  $v<=>n$  mais aussi  $v<=>o$  par sa valeur 14 en arithmancie  $1+4=5$ ) ; la valeur pleine de « nvus » est  $13+20+21+18=72$ , c'est aussi celle du mot « sixain ». Nous avons donc trouvé des indications cachées mais on peut observer d'autres curiosités en analysant les guématries du sixain.

Encore un (petit) coup de guématrie « pour la route » ? Cette formulation « encore vn coup » revient trois fois dans les sixains : S.26, S.43, S.52. En comptant  $V=5$  (chiffre romain) et en ne prenant que les extrémités de chaque mot (c'est un des procédés admis de guématrie) cette expression vaut  $52(4 \times 13)$ , il est donc logique qu'on la retrouve dans le sixain 52 (ou même sa moitié). La somme de ces N° de sixain vaut 121 soit  $11 \times 11$ , valeur qui, si on s'en souvient (Article **Guematric de Polybe**) avait été attribuée à Nostradamus pour « treshumble » dans l'analyse de la **dédicace**, dans la traduction du livret de Galien par Nostradamus. Mais on doit aussi et surtout, tenir compte de l'indication trois fois la valeur de l'expression soit  $3 \times 52=156$  qui est aussi liée à Nostradamus par la guématrie de ce pseudonyme. La somme des valeurs des deux premières lettres débutant les vers du sixain 52 soit < La + En + En + Ni + Ca + S'e > est égale à 99. Le nombre 99 (Bio) est équivalent en  $B12_{npz}$ , à  $3 \times 39$ , soit 117.

Vous me direz : quoi de plus naturel que l'on puisse retrouver ce nom dans des textes que l'on souhaite précisément attribuer à Nostradamus. Pourquoi ne pas l'avoir fait ouvertement ?

Il faut aussi s'étonner de la finesse du procédé et de sa discrétion. Cela reste tout à fait lié aux mécanismes utilisés par Nostradamus. Les guématries sont en accord et les nombreux signes vraiment judicieux sont placés aux bons endroits. L'acrostiche des vers de la traduction de Galien était bien plus simple mais bien plus voyant.

Bien sûr, en débutant le livre en page de garde par le titre « Les prophéties de M. Michel Nostradamus » et en chapeautant les nouveautés d'une appellation Centvrie XI, on nous affirme que les sixains sont de Nostradamus. L'épître suspecte de « Vincent Seve », nous l'affirme également.

Car on ne peut qu'être étonné des explications de Seve concernant un introuvable Henry, neveu de Nostradamus et les incohérences logiques de son récit. Si on observe bien, sur l'édition, le début de l'explication est marqué par une faute de typographie qui nie la validité des faits : « pasenté » au lieu de « présenté », est-ce : « pas enté » (dans le sens greffer) ou « plaisanté » ? (ce sera corrigé ensuite sur la « 1613 »), ce qui, étant donné les multiples « prétendues erreurs » déjà observées correspondant effectivement à des indices, cela pourrait fort bien être volontaire : l'éditeur nous prévient peut-être de la belle fable présentée par cette épître. On en vient à douter de tout !

Donc ce sixain 52, situé parmi les derniers vient confirmer le fait que les sixains sont de « Nostradamus » (usage éponyme), mais cette confirmation va seulement aux lecteurs « avertis » (maîtrisant les signes, la guématrie, les nombres -voir la suite-). De ce fait, l'intention est très différente : C'est comme si on leur affirmait, que malgré des apparences très douteuses, ces textes étaient bien à prendre en compte dans le corpus « nostradamien » (adjectif proposé par François Buget).

S'il y a supercherie, il est peu vraisemblable qu'elle vienne de la Ligue étant donné le rappel évident du massacre de (la fête de) St « Barthélémy » (qui) « engravera au profond de son âme. » [Cette formulation ne sonne pas comme une menace provenant de la Ligue mais plutôt comme une sentence (par les rose-croix) déclamée à la suite d'un acte irrémédiable, entraînant le jugement sans appel, par les générations futures, des criminels auteurs des massacres ; Cette formulation est confortée par une disposition verticale du « nous » créant ainsi un dispositif **en croix** (« nous », rappel du lien wikipedia : en lisant l'article, vous verrez que c'est étroitement lié à la notion d'âme). Malgré cette formulation concise, c'est donc une malédiction bien réelle qui est invoquée là, qui pèsera sur l'âme même des coupables du génocide fratricide, qui sera désormais inscrit dans l'Histoire et ne risquera pas d'être oublié.

Mais tout cela, associé à « Saint Berthelemy », en seulement 2+7 mots évoque bien (pour moi) un anathème (val 66). Cette pique rituelle « au profond de son âme » vaut 39 (en initiales), entachant chacun des coupables partisans fanatiques de la Ligue. Cette exécration énoncée ne sera pourtant qu'une mince consolation, les protestants ayant alors chèrement payé cette boucberie qui décima leurs rangs.]

« La grand Cité qui n'a pain à demy » : La g C q =39 et la suite peut s'entendre ainsi : "n", le caractère est placé ici en tant que symbole mais son sens négatif est redoublé (, soit la moitié du n° du quatrain) et transféré (dé-mis). On ajoute ensuite « a pain »=39 (i=9) mais on ne comptera pas « à demy », « my » qui est mis pour le sens, « Mi-chel » et aussi « à moitié ». Je vous laisse reporter au bon endroit le « NN » pour un troisième usage de « my » dans le vers suivant.

Donc, avec les 78 déjà trouvés, la guématrie **aurait du**, sans ce report **justifié** (dans ce contexte), valoir 104 en tout dans le premier vers. Il nous reste alors 78 (valeur du prénom Michel) un des nombres indiqué comme étant le demi, sous entendu de 156 puisque c'est corroboré par les indications de début de page mais aussi par la Mathématique : 52e sixain => 6 x 52 vers = 312 divisé par 2 = 156 en distique. J'ai hésité à vous le proposer mais ici, **St Michel** est une image alternative crédible pour des rose-croix, le dragon ou serpent primitif étant représenté par le Nvn (selon 13,26,39).

Si besoin était, ce 52 était caractérisé autrement, pour que l'on comprenne qu'il fallait garder 52 sixains sur 58, car les mises en page des sixains (identique sur la « 1605 ») renforçait également cette idée : 3 sixains en première page +52 sixains sur 13 pages soit 4 par page + 3 sixains en dernière page. Aurions-nous eu un doute ? Chevillot, sur l'édition de 1611, fera aboutir la fin des sixains en verso de la feuille 130 (**le sixain 52** se trouve au recto-faites défiler d'une page pour avoir le verso).

Bien sûr, cette interprétation semble alambiquée, enchevêtrée mais cette complexité est justifiée (et habituelle), car il ne fallait surtout pas, que la perversion du sens de l'expression du vers suivant soit trop facilement perceptible et surtout qu'on remarque ainsi la volonté de détériorer insidieusement le nom d'un saint (déjà écorné). Des protestants ou d'autres, n'encourageant pas spécialement le culte immodéré des saints, (surtout celui-là) se seraient ainsi trahis pour avoir participé à cet ouvrage. Un tel soupçon eut donc fait enrager les fanatiques aux aguets.

Il me semble, malgré la discrétion du procédé que cela a du finalement être perçu puisque en réponse (habile, il faut le reconnaître), l'édition « 1605 » rétorquera par un quatrain, sois-disant de Nostradamus à la centurie 6, le C (100) « Fille de l'Aure... » (lisez l'article « 42-rendez les copies ! » pour voir l'analyse de ce quatrain). La seule référence que j'ai pu trouver date de 1594, dans le « la première face du Janus François » de Chavigny qui cite les 13 quatrains de l'Almanach de l'an 1562 et notamment ce quatrain, correspondant à juin.

Même s'il s'agit d'une « citation », c'est bien une réponse. Le quatrain est même très bien utilisé.

Pour appuyer ce propos concernant l'édition 1605, je dirais que la reproduction du « Legis cantio ... » paraît accidentellement fautive puisque c'est « Legis Gaudio... » qui débute la strophe. Certes on retrouve ça et là, d'autres variantes dans d'autres publications : « Qui, » remplaçant « Quos » (ed. 1568-C), on trouve également « quid » (ed Chevillot 1611). Quant à « attrectato » mis pour « attrestato » (ed. 1557 Utrecht), cette dernière variante, semble valide, car elle se retrouve dans l'édition 1611 mais aussi 1568-C (référence Guinard) Par contre dans l'édition de « 1605 » les altérations semblent plus poussées : « faxit » remplace « facit » et on trouve aussi « vulgu », à la place de « vulgus ». Insidieusement ces corrections montrent, tout en altérant l'avertissement que les « faussaires » connaissaient la source de Nostradamus : le texte de Crinitus puisqu'ils écrivent « Legis Gaudio » (au lieu de « Cautio » chez Crinitus) mais ce G simulat une coquille d'imprimerie est bien intentionnel : On voulait faire ainsi entendre, à mots couverts, leur connaissance de la source florentine de certaines citations de Nostradamus, venant de Crinitus et Marsile Ficin, (sans doute rose-croix et indirectement de son élève Pic de la Mirandole, rose croix). On ne voulait pas que l'avertissement soit valide, il a été comme certaines présentations des sixains, subtilement altéré.

Il fallait alors entendre dans l'énoncé, « gaussio » (qui ne semble pas exister en latin) mis certainement pour se gausser, se moquer. Le « Legis cantio... » de Nostradamus avait donc été saboté dans cette édition de « 1605 » le fait qu'il suive, ainsi narquois, le quatrain « fille de l'Aure » n'a donc rien d'étonnant et situe les commanditaires de ces altérations.

Pour anodin qu'il paraisse, ce coup bas visait les fondements des croyances rose-croix, espérant par là saper la cathédrale de Nostradamus : le « Legis Cantio » intervient en 100e quatrain (sans le nommer : 100 équivaut à 121 en base 9npz) mais est pris en compte globalement, en intercalant en plus ce quatrain C à cet endroit charnière (C6<>C7), outre l'insertion d'un « message » remarquable par sa perfidie et la malignité de son intention, on bouscule la numérotation et la symbolique du nombre des quatrains : 942=> 943 ; (1884 =>1886).

Ce quatrain malveillant est une insertion qui sera reprise, dans des éditions ultérieures, sans forcément penser à mal puisque Chavigny le citait. La bonne adéquation de la guématrie du titre de son ouvrage pouvait tromper les « connaisseurs » la date de cette citation semble pourtant très prématurée au regard de l'intrusion trompeuse également (éditions anti datées), du quatrain C.6-Q.100 dans d'autres ouvrages. Pour autant que l'on puisse (re)trouver, l'édition « facétieuse » (terme de P. Guinard) ou de l'Almanach des années 1561, ou 1562(?), Veuve Barbe Regnault qui permettrait de confirmer le contenu des contre façons « ligueuses » et s'assurer de la présence du quatrain C.6-Q.100 (introuvable dans les éditions « Veuve Roffet et les autres dérivés »), que l'on ne retrouve de façon certaine, qu'une fois le 17<sup>e</sup> siècle bien entamé, ce qui interroge sur les références fournies par Chavigny, donc soit sur sa réelle existence aux dates indiquées, ce qui incline à douter de Chavigny, ou bien soit sur la date réelle de sa publication (tromperie qui s'avérerait bien peu probable).

Après recherche, il s'avère que cette citation du quatrain C.6-Q.100, comme étant de Nostradamus semble bel et bien une **invention** de Chavigny (ou d'autres). Ce qui explique qu'on n'en retrouve nulle trace auparavant dans des éditions même contre faites. On le comprend quand on examine les « Commentaires du Sr de Chavigny, sur les centuries et prognostications de feu M. Michel de Nostradamus... » (« Commentaires...Chavigny ») publiés en 1596, deux ans après « La première face du Janus François » (« Janus François... »). En effet on retrouve ce quatrain « Fille de l'Aure... » devenu C.6Q.100 après recyclage dans une première mouture de recueil des œuvres de Nostradamus copié des éditions Chevillot, vraisemblablement **édité en 1630 à TROYES, par Pierre du Ruau** (lien PDF, prophéties.it-site Mario Gregorio), édition qui sera remaniée. (« Legis cautio », -ce début est de Crinitus-, il donnera « Legis Gaudio » -c'est une moquerie-), et deviendra vraisemblablement l'édition anonyme de « 1605 ». Sous l'expression « pour les ans courans en ce siècle » on retrouve la présentation en 15 pages de Chevillot, mais l'épître de Seve est renvoyé en fin d'ouvrage. On comprend que cette présentation des sixains soit ensuite reprise dans l'édition anonyme de « 1605 », ce qui ne sera pas le cas pour d'autres éditions reprenant les sixains.

[Note : Une seule version (sur [propheties.it](http://propheties.it)) est disponible en ligne, du « Recueil des Presages Prosaïques de M. Michel de Nostradamus (sic) » de Jean Aymé de Chavigny, publié en 1589, cette version a été *volontairement* rendu illisible, c'est déplorable : Je n'ai donc pu vérifier la copie de l'almanach 1562 (publiée sur le livre VIII, pp. 333, selon [R. Benazra](#) note 52).]

Pour le quatrain « Fille de l'Aure, la supercherie de Chavigny s'est produite en deux étapes :

Dans la première publication (« [Janus François...](#) » lien) le quatrain est édité sur 3 pages, il débute à la fin de la page 106, suivi de la page 107 comportant les traductions en latin, la suite du quatrain et son commentaire se trouve en page 108. Sur cette publication, on trouve ce quatrain à la suite du quatrain correspondant vraiment au mois de MAY de l'almanach 1562 (ce qui peut se vérifier sur [l'édition Guillaume Le Noir & Jehan Bonfons, Paris, 1562](#) ou bien [autre lien](#)), le fait qu'il suive « MAY 1562 » et qu'en marge de gauche on trouve en petits caractères, « JVN », face à « CENT. 6 QUAT. 109 » prête à confusion. On pense au quatrain de juin almanach 1562.

Dans la deuxième publication (« [Commentaires...Chavigny](#) » lien) on comprend mieux comment Chavigny nous a dupé (avec ses numérations particulières et ses mises en page franco-latines). Sur ces commentaires, il n'y a pas les traductions en latin de ses textes, ce qui permet de retrouver sur le verso de la page 25, le *vrai* quatrain de juin de l'almanach de 1562 « Portentoux fait, horrible & incroyable... » (ibid, édition Guillaume Le Noir & Jehan Bonfons, Paris, 1562), après « JVIN 1562 », vient (illogiquement), sur le verso de la page 27, « MAY 1562 » suivi ensuite comme dans le « Janus François... » du quatrain « Fille de l'Aure » intitulé « CENT. 6 QUAT. 109 », si l'on n'a pas remarqué le premier « JVIN 1562 » on pourrait le prendre comme tel.

On peut donc bien reprocher à J.A. de [Chavigny](#) de nous avoir savamment embrouillé et ce de façon sournoise, car il ne nous dit jamais que ce quatrain est celui de juin de l'almanach. 1562, il nous laisse le supposer. Pourtant on devrait être alertés par la citation du commentaire du Comte de Sommerive, attaché à la Maison de Guise, connue pour ne pas être friande des écrits de Nostradamus et aussi pour ses positions très agressives. En citant non loin auparavant, dans le même ouvrage le **véritable** « JVIN 1562 » il nous donne discrètement la clé de l'énigme, celle d'un improbable C.6-Q.109 (109 n'est pas le chiffre le plus extravagant) mais surtout fort de la crédibilité assurée par son autorité de spécialiste (autorité qu'il s'est peut-être forgée, car il y a des doutes sur le nom du secrétaire de Nostradamus : « Chevigny » ou « de Chavigny » ?). Ce quatrain acquiert alors ses titres « nostradamien ». Ce qui justifiera l'utilisation ultérieure qui m'a beaucoup intrigué. Il est vrai que quand on a ainsi pris la mesure de ses « arrangements » et de ses relations mondaines, on relativise la pertinence des commentaires de Chavigny sur Nostradamus et l'authenticité de certains quatrains. À voir cette numération 100+9, 9=i donc C.6 Q.100i, ou bien Q.100 + C(3) + 6 on se demande, si déjà, la place du quatrain n'était alors pas réservée en fin de centurie 6, devant le « Legis cantio ».

Il n'en reste pas moins que ce quatrain est malveillant et qu'il semble avoir bel et bien été prévu pour précéder le « Legis cantio ». Les motivations de Chavigny pour cette invention, sont bien difficiles à expliquer d'autant qu'il clamait sa grande admiration pour Nostradamus (voir lien plus haut) mais à l'évidence, il était aussi un courtisan patenté... Soyons clément : Il se peut qu'il ait subi pour cela, la contrainte la Ligue, à la période cahotique concernée et après l'effroyable ST Barthelemy, il eut été bien compréhensible qu'il ait cédé à certaines de ses exigences. Je n'y crois pas vraiment, mais il se peut aussi que cette modification ait été prévue par les rose-croix, laissant ainsi accroître à la Ligue qu'elle avait eu gain de cause ou bien encore, cela aurait pu être prévu par Nostradamus (si Chavigny était complice), auquel cas, tout « mage » qu'il fut, il n'hésiterait pas alors, à pratiquer l'autodérision (« Fille de l'Aure » semble bien être une attaque contre sa personne).

La datation de l'édition de 1605 est donc bien suspecte, ce *serait* la date de la présentation de Vincent Seve au Roi Henry IV. C'est en plus, l'une des dates les plus anciennes semblant indiquée dans les sixains : six cens & cinq, avec un « six cens & quatre » au sixain 11 (onze) qui, à mon avis, pourrait bien valoir, un **cinq** ou même plus, le 4 semblant corrigé (« Six cens & quatre **alez**, & trente moins. » S.II. **alez** -ales=>39)

La publication arguera ainsi d'une antériorité vis-à-vis de sa concurrente et prétendra également *justifier* sa source : Benoist Rigaud, l'éditeur historique, une référence dans le domaine. Cette citation malheureuse (ou volontaire, semble-t-il), m'a amené (à juste titre), dans l'article précédent ([42-Rendez les copies !](#)) à m'interroger sur le comportement suspect de Chavigny (j'ai depuis, découvert depuis d'autres commentaires d'analystes allant en ce sens soupçonneux). En parallèle à ce doute, l'apparition d'une édition complète mais anti datée des « Prophéties » en 1566, estampillée Pierre Rigaud, vient embrouiller le fil chronologique des éditions concernant Nostradamus, c'est une date fictive, mise, peut-être, pour relancer l'intérêt du public pour Nostradamus en soulignant l'année de sa mort (épithaphe), [mais pas uniquement, car elle faisait clairement référence à Polybe : 55=>66 avec en page 99 le « Legis cantio » (non altéré et sans être à la suite du quatrain « Fille de l'Aure). Bien sûr avec les jeux d'équivalence des bases on pourrait penser que ces nombres au facteur commun de 11 (onze) 6x11 ; 9x11 pouvaient faire également référence au 55, 66 puis au 78 (6x13) ou au 117 (9x13) mais rien n'est moins sûr. Contrairement aux éditions Chevillot où ces références sont **nettement** appuyées par des signes concordants. Ce n'est le cas (il me semble) ni pour l'édition « 1605 », ni pour l'édition de « 1566 ».]

Dans la partie **bibliographie 17<sup>e</sup> siècle, principales éditions**, Espace Nostradamus, de Robert Benazra, s'appuyant sur des détails typographiques : pour cette édition de 1566, (lien PDF, prophéties.it, site Mario Gregorio) propose la piste d'un travail probable bien plus tardif d'un éditeur d'Avignon (je n'ai pas trouvé de lien), et pour l'édition de « 1605 », il indique celle, possible à cause de similitudes iconographiques, d'un éditeur Pierre du Ruau, ayant reproduit des œuvres correspondant à *différentes* éditions Benoist Rigaud (et aussi de Chevillot), contenant des écrits de Nostradamus (il est question de la dater de 1629 mais en fait, 1630 est préférable : voir le lien au début de cet encadré). Robert Benazra a bien remarqué l'insertion du quatrain « Fille de l'Aure » dans cette édition, et fait correspondre la première publication (connue) du Q. « Fille de l'Aure », dans « La première face du Janus François », Chavigny, 1594, Lyon.

Malgré la citation du nom de Rigaud (Benoist ou Pierre), aucun élément éditorial ne vient relier les éditions de Pierre Rigaud († 1631) avec l'édition anonyme « 1605 » (autre que l'affirmation en page de titre). En son nom, seront publiés, des textes attribués à Nostradamus dans une **édition tardive**, datée de 1650 (19 ans après son décès), les sixains avec l'épître de Seve. Cette édition **respectueuse** de Nostradamus comme d'ailleurs, l'ont été toutes celles de Benoist Rigaud (Contrairement à Chavigny, il est peu vraisemblable qu'il ait été un partisan de la Ligue -comme je l'ai lu dans un blog- à l'inverse, il fut de ceux qui « donnèrent le change »). Cet éditeur « Pierre Rigaud » de 1650, montre bien en page 102, après le quatrain 99 de la centurie 6, le « Legis cantio... » enchaînant directement sur la centurie 7 (sans aucun « Fille de l'Aure »), et après la partie « Edition « 1568 » à 942 quatrains », le « supplément de Seve », avec son épître, 58 sixains et des quatrains additionnels de l'édition Chevillot de 1611. Toutefois, cette édition est une de celles qui ne respectent pas l'organisation des sixains sur 15 pages : 3(x1) ; 4(x13) ; 3(x1) mais nous la montre sur 6 pages : 3(x1) 35(x11), amoindrisant ainsi l'un des repères sacré des sixains (55 au lieu de 52) ce qui pourrait laisser croire que l'éditeur (Simon Rigaud ?) semblait peu au fait des « repères sacrés » (ou sotériologiques cf article N. Vinel). [Mais en fait, il suffit d'observer que si le « Legis cantio » est en page 102(2x3x17) il faut corriger cette valeur par « Centurie VI » qui ici vaut CVI (106) et doit être ajouté au 102, cela vaut 208 soit 16 x 13. Par ailleurs, le quatrain Cr ajouté en centurie X « **Quand le fourchu...** » (=lien CN 80-P. Guinard) présente deux façons (en V4, lire « Lors » et non « alors ») de trouver le nombre 234=2x117 -ex : il y a 12xf +1xS => 13x18=234-, une signature roscruicienne repérée (selon F. Buget). Nous comprenons alors que cet éditeur a densifié sa mise en page gagnant ainsi sur le nombre de pages, sans toutefois oublier de semer quelques références discrètes confirmant la complexité des « Rigaud » avec Nostradamus.]

[correction/addition] Mars 2015(suite) :

Comme de nombreux analystes de Nostradamus, les « *ligueux* » suspectèrent sans doute du code derrière ces écrits, le fait qu'ils aient dans un premier temps, publié une contre-édition grossièrement désorganisée montre qu'à tout prendre, sans en comprendre le mécanisme, ils souhaitaient en perturber la transmission, et non pas uniquement pour masquer leur travail de copie des quatrains (il s'agissait bien de saboter les prophéties mais aussi de se moquer de Nostradamus). Cette manœuvre ne perturba pas pour autant les rééditions des « prophéties » d'éditeurs lyonnais avec *le* « troyen » (Chevillot) qui ne tinrent pas compte des perversions ligueuses.

À lire les moqueries, les libelles, les pastiches parus ça et là, il semble que l'artifice fut connu. Cette entreprise de déstructuration aurait été affinée ; les perturbateurs ont remarqué qu'il suffisait d'altérer discrètement (par un grain de sable) l'organisation des centuries pour transmettre des versions falsifiées aux amateurs et éventuels destinataires de ces éditions qui distinguaient alors, je pense, trop clairement les falsifications par leurs maladresses évidentes et devait se les signaler. Chevillot, qui connaissait bien le travail de sape de la Ligue (il aurait été de la Ligue lors de son séjour à Paris), avait pris le contre pied, en feignant de semblables maladresses.

Ce changement d'attitude de la Ligue est pour moi un indice qu'elle avait ensuite ajusté, au 17<sup>e</sup> siècle, sa stratégie. Les ou le faussaire(s) de la « 1605 » ne purent donc résister à l'envie, de joindre une pique moqueuse en modifiant le « *Legis cantio* » en « *legis gautio* » ; c'était peut-être aussi pour l'altérer et en atténuer (l'éventuel) pouvoir protecteur. Cette insistance donna un indice confirmant leur intervention. Il semble qu'à cette période certains érudits catholiques ayant décelé l'influence et les structures pythagoriciennes introduites dans les écrits de Nostradamus et prirent conscience des agissements très suspects mais discrets d'une poignée de « bons catholiques » que l'on avait cru au-dessus de tout soupçon. Il était sans doute trop tard alors, pour s'en prendre au trop célèbre Nostradamus (décédé en 1566), auteur de ces documents occultes déjà largement répandus. Ils fournirent donc ainsi aux conspirateurs une « réponse » bien plus fine dont la subtilité était à la mesure des procédés rose-croix.

Il est à noter que deux événements liés semblent s'être intercalés avant que la Ligue (s'il s'agit d'elle) se décide à forcer à utiliser de façon pérenne, le quatrain « *Fille de l'Aure* » : la publication en 1611 des sixains (Ed Chevillot) et les publications provocatrices des « manifestes des Rose-Croix » dès 1614, entraînant l'accélération de la contre-réforme, qui aurait eu lieu malgré tout.

On peut suspecter aussi la « *Compagnie du St Sacrement* » (organisation presque autant *occulte* que celle des rose-croix, voir lien plus bas) d'avoir ainsi agit ainsi pendant sa période d'activité officielle, (1630-1666), période correspondant aux dates *supposées* de cette manipulation. La caution avérée de Chavigny et la puissance incontestable à l'époque, du catholicisme, avec entre autres jalons : le concile de Trente, qui finira en 1563 ; suivi de batailles victorieuses contre les protestants (ex : siège de la Rochelle), jalons conclus *provisoirement* par la *révocation de l'édit de Nantes en 1685*) feront bel et bien aboutir ces manœuvres corruptrices.

Le rôle sournois attribué à ce petit quatrain pourra sembler bien ridicule au regard des événements importants qu'il accompagne ici ; je rappelle cependant qu'aux yeux de leurs auteurs c'était une sorte de contre sort (Voir 42-Rendez les copies !) annulant la protection sacrée (construction numérique, repères identifiés &c) de l'édifice de Nostradamus. La complexité du stratagème mis en place par Chavigny montre bien les trésors de ruse et patience qui furent développés pour arriver à ce résultat

Croire ou non en ce qui semble être de la superstition, n'est pas là, l'essentiel de cette (petite) histoire ; concevez que ces protagonistes d'antan croyaient alors vraiment à ces procédés rituels au point de *s'obstiner* à contrecarrer le bien trop populaire Nostradamus, et la bonne transmission de ses textes qui sentaient par trop, l'hérésie, le souffre, la Kabbale ou bien les rose-croix.

Chevillot s'était au contraire bien gardé de préciser sa date réelle d'édition que l'on a supposé être de 1611. Les « mil six cens & 7 » (voir plus bas) indiqué (3 fois) par Nostradamus eurent, en effet, été préférables comme repères, soit 39 ans après 1568 mais surtout 52 ans après 1555 mais la conjoncture ne s'y prêtait sans doute pas. Est-ce que cela aurait pu passer pour être une réplique directe aux « Pléiades » ? Auquel-cas, compte tenu des soupçons pesant sur Chavigny, il valait alors mieux différer. L'assassinat de Henri IV prolongerait donc d'un an ce délai. Chevillot contournera cet empêchement conjoncturel, en répliquant par un jeu symbolique de dates d'édition.

Tout cela ne part que de l'hypothèse émise par François Buget, selon laquelle Nostradamus serait un rose-croix. On s'attend, donc logiquement à ce que les rose-croix aient continué à agir même après le décès du mage de Salon. Ce sixain 52 semble donner raison à François Buget.

Vous remarquerez, à la lecture de la première page des sixains (après l'épître) du document fourni, en PDF que les auteurs ne se sont pas embarrassés d'une explication très élaborée (ni même vraie) : les sur-abondants termes « six cens & ... » désignent l'année de début des événements annoncé par les sixains : « *Commençans en l'Année mil six cens.* » et le premier sixain, débutant par « *Siècle nouveau* » (il y a une guématrie *visuelle* évidente à trouver à cet endroit), les sixains commenceraient donc à partir du 17<sup>e</sup> siècle, si l'on comprend bien en « l'an mil six cens ».



D'un point de vue décompte, en centaine, cette observation est en réalité fautive, l'année 1600 ne pouvant être le début du 17<sup>e</sup> siècle mais la fin du 16<sup>e</sup> siècle, le début étant 1601. On avait déjà raboté 10 jours en 1582 avec le passage au calendrier grégorien. Cela n'était pas accepté par les protestants qui s'opposèrent à la décision papale (pourtant juste, scientifiquement). Ce n'était d'ailleurs pas la première modification, en 1564, par l'édit de « Roussillon » de Charles IX uniformisait en France, le début de l'année au 1<sup>er</sup> janvier : ce qui modifie les numérations des mois, Nostradamus y fait allusion, indirectement (voir les dates des éditions des « Prophéties » de 1557 en fin de cet encadré).

Bien que ce soit une erreur de décompte fréquente, elle est ici volontaire, ce n'est qu'une apparence de bourde : le caractère & est indispensable à l'expression. Cela commence bien au sixain « un » donc en « mil six cens & un » bien qu'on insiste deux fois sur le « commençans en mil six cens » je penche donc plus, dans ce contexte précis : un texte susceptible de provenir des rose-croix, comme étant une façon d'attirer l'attention sur le zéro et de rappeler qu'il existe des façons de compter sans l'utiliser. Par exemple, je le fais à chaque fois que j'utilise une base accompagnée de la mention « npz » : non pointée par zéro. La désignation « six cens » + « & » désigne littéralement le siècle, -sans usage de guématrie et fait abstraction du « un » le nombre du millénaire, « Six cens » ; cette expression avec « & » appelle un nombre, donc au moins 1 (zéro serait incongru). Remarquez alors que ce « six cens & cinq » sur lequel on attire « innocemment » l'attention, cinq fois justement, altérant un « six cens & quatre » qui aurait pu être 605 ou bien 604+13. Ce 605 dans les sixains vaut alors 5×11×11. C'est bien évidemment en rapport avec le 55 (27+28) observé précédemment et si l'on tient compte des cinq expressions c'est même 55<sup>2</sup> (puissance 2), ce qui montre que le choix de la date d'édition « 1605 » n'était pas fortuit et explique bien mieux l'apparente faute typographique du numéro concernant le sixain 28 de l'édition « 1605 » (qui oscille entre 27 et 28). Pour avoir remarqué la tentation d'une telle référence au 11 en base 10 (faite par Nostradamus), il me semble qu'il s'agit là d'une des ruses des rose-croix : « miroir, mon beau miroir » (Jacob et Wilhelm Grimm), apparemment 3m=>33, mais... il y a voulu aussi jouer sur les années en éditant presque successivement et sous prétexte d'insérer, ensuite, comme une sorte de rectificatif, la première partie plus complète des « prophéties » correspondant à l'édition de septembre 1557 à 642 quatrains, partie qui sera conservée dans les éditions ultérieures (après 1568). Il s'agissait de faire correspondre 1611 à 1613 donc 11 à 13, ce qui permettait de mettre la symbolique à l'heure (si je puis me permettre). La somme de ces deux années vaut d'ailleurs 3224 = 8×13×31.

Il y avait cependant une autre raison, d'établir ces deux versions de « recueils nostradamiques ». Il s'agissait de souligner les différences des deux versions de l'année 1557, reconnaissant au passage, la valeur de la deuxième en date, du 3 novembre 1557 en lui rétablissant un « legis cantio » ôté par nécessité symbolique (6×39 q. <=> 936q.). En faisant cela, l'éditeur et ses commanditaires soulignaient que Nostradamus avait alors déjà fait cette comparaison éditoriale de dates, 11 <=> 13 mais ici dans le sens symbolique 13=> 11. En effet le 13, symbolisant en base 12<sub>npz</sub> l'ancien (ou le 7<sup>e</sup>, l'aboutissement), est indiqué par l'opposition 6<>7 avec le 6 septembre (ce fut bien, à une période, le septième mois de l'année, l'année commençant alors en mars) et en base 10<sub>npz</sub> le 11, symbolisant le nouveau (ou le moderne), avec le 3-11, de 3 novembre (anciennement c'était le 9<sup>e</sup> mois) est bien le 11<sup>e</sup> mois dans le nouveau décompte du « 1<sup>er</sup> janvier » qui avait commencé plus tôt en Europe (dès 1522, à Venise par exemple mais ne sera légalisé en France qu'en 1564), la première édition à 642 quatrains ouvrant, grâce au « legis cantio » (indice de 942q.), la perspective de celle aux 300 quatrains additionnels du 2<sup>e</sup> livre rajoutant au passage, 2×½ quatrains comportant le terme « copie-s- » portant leur total à 13. C'était une façon d'indiquer que la version de septembre serait celle à conserver pour la version aboutie à 2 livres, tandis que celle de novembre (639q. sans « Legis cantio... ») ne serait pourtant pas à négliger pour ses indications. Bien sûr l'inversion de la chronologie et du poids des deux versions venait semer le doute, surtout sur la validité de celle de novembre 1557, il semble que Chevillot (ou un autre) ait cru bon de la réhabiliter.

[les sixains -suite-] On nous demande de croire sur parole que ces prophéties sont bien de Nostradamus. Évidemment, le ou les écrivains des sixains se doutaient bien que cet artifice ne serait pas pris au sérieux, l'explication semblant simpliste. N'importe qui, comptant sur la notoriété de Nostradamus pourrait s'improviser ainsi voyant. C'était d'autant peu crédible que le style était différent. Pour le coup ou « encore un coup » on a pris le parti inverse « d'en rajouter ».

C'était comme si les faussaires continuant de plus belle, nous inventaient là, « du » Nostradamus au rabais. L'éditeur de la publication de « 1605 » relativement soignée, (malgré certain quatrain empoisonné et des modifications intentionnelles), tenait à mon avis, à vendre « du Nostradamus », et rentrer dans ses dépenses, voir même, il l'espérait certainement, faire de très bons bénéfices. Il n'eut aucune peine à faire mieux que Chevillot dont l'édition volontairement malhabile ne souffre pas la comparaison, L'éditeur reprendra alors, les « yeux fermés » la justification de ces opportuns mais peu fiables sixains avec la préface de « Vincent Seve » que je pense inventée par Chevillot (ou un autre ?) malgré le nom bien « calibré » et la référence BEA (de Beaucaire) pour Béatitudes et l'intervention sans nul doute imaginée du neveu de Nostradamus (Jaubert en donne une toute autre version. Laquelle n'est pas très crédible non plus). L'un n'empêche pas l'autre, la « fable de Vincent Seve » ne les gênant nullement, il est bien possible que cette édition de « 1605 » ait, elle, été « guidée » par un membre de la Ligue ou un érudit du clergé (Frère Jean Vallier ?), corrigeant ce qui lui semblait tendancieux (comme le "e" de Berthélémy). Ce sont une fois encore, de pures spéculations, basées sur des possibilités et ces petits indices que je vous ai proposés.

SCS, ces 3 lettres dans six cens valent 39. D'autres avaient repéré cette astuce (repère sacré ancien, comme VT ou vvn), par exemple avec CSS : en nommant l'Ordre (des Chevaliers) du St Sepulcre (« créé » en 1099 ; la création des templiers, à peine plus tardive, -1120- est liée.) ou bien la Compagnie du St Sacrement ; de fait, cette « compagnie » qu'on soupçonna être une émanation de la Ligue sera alors un adversaire direct et très dangereux des protestants et accessoirement des rose-croix, des franc-maçons et autres supposés hérétiques (elle fut dissoute en 1666 par Louis XIV). On peut aussi citer la Compagnie (des prêtres) de Saint-Sulpice. Je ne nommerai pas toutes les organisations dont le nom se réfère directement ou indirectement à ces 3 lettres.

On pourrait croire que c'est à cause de l'expression « six cens &... » que ces sixains ne sont pas crédibles, il n'en est rien c'est seulement sa présence insistante qui dérouta. En prenant comme critère de décompte le double-vers (pour un distique), j'ai compté 20 de ces double-vers contenant une ou deux fois l'expression « six cens & » (guématrie 110). Je n'ai pas pris en compte celui du sixain 53 ne comportant pas de signe & :

Sixain 53 (ter double-vers)  
Plusieurs mourront avant que Phoenix meure,  
Tulques six cens septante est fa demeure,

« est » (e.t) suivant « septante » aurait pu remplacer ce & mais non cela ne fonctionne pas, d'ailleurs nous avons Id (13, « Iusques... demeure ») redoublé d'un <e...f> (E-S, 26 « est fa »), qui est une indication de guématrie (39 sur le vers), comme l'est au premier vers, deux fois (2 × 26, « Plusieurs mourront...Phoenix meure ») et « avant que » (val 99 <=> 117) qui en est une autre. En se rappelant que ne pas

valider ce « **fix cens** », signifie que nous gardons à coup sûr, ce double-ver, comme nous en garderons deux autres « **fix cens &** » (donc 3 en tout) mais « éliminerons » 18 double-vers contenant « **fix cens &...** » –voir plus bas–D’ailleurs, « **fix cens septante... fa** » souligne 3 **f en initiale** (chaque s valant 18, c’est aussi souligné à cause de l’ambiguïté de la graphie de la lettre f avec **f** (x3) => 3 x 6=18).

La référence au 17e siècle de la part de Nostradamus n’était pas non plus incongrue :

« Six cens &... » est une expression citée par Nostradamus, dans les « **centuries** » avec 4 références exactes indiquant bien le dix-septième siècle.

(CQ : Centurie Quatrain) :

<p style="text-align: center;"><b>C3Q56</b></p> <p>Montauban, Nîmes, Aignon &amp; Belier, Peste tonnerre &amp; grêle à fin de Mars : De Paris pont, Lyon mur, Mont pellier, Depuis <i>fix cens &amp; sept</i> vingts trois pars.</p>	<p style="text-align: center;"><b>C6Q54</b></p> <p>Au point du jour au fécond chant du coq, Ceux de Tunes, de Fez, de Fez, &amp; de Bugie: Par les Arabes le Roy Maroq, L’an <i>mil six cens &amp; sept</i>, de Liturgie.</p>
<p style="text-align: center;"><b>C8Q71</b></p> <p>Croitra le nombre si grand des altronomes, Chassez bannis &amp; liures censurez, L’an <i>mil six cens &amp; sept</i> par sacre glomes, Que nul aux sacres ne feront afeurez.</p>	<p style="text-align: center;"><b>C10Q91</b></p> <p>Clergé Romain l’an <i>mil six cens &amp; neuf</i>, Au chef de l’an feras election: D’un gris &amp; noir de la Compagne yflu, Qui onc ne feut si maling.</p>

Les quatrains ont été vérifiés sur l’édition **C** : Les prophéties de M. Michel Nostradamus, Lyon, Benoist Rigaud, « 1568 » i.e. ca. 1574 (édition C)-classification Patrice Guinard (site [Nostradamica](#)). Dans la traduction de l’ouvrage de Galien on trouve également « six cens » (dimension d’un stade).

*remarque* : Je vous avais annoncé trois correspondances avec l’expression « mil six cens & 7 » et vous n’en voyez que deux ? En réalité il y en a bien trois : le « mil » du premier quatrain C3Q56 est caché mais bien là. On trouve aussi « an » selon un principe identique, le « l’ » pourrait être substitué par « de » (an **de** mil six cens & sept : ce « de » a la même valeur -12- que « l’ ») ce qui tend à établir que l’expression clé est « l’an mil six cens & 7 », répétée donc 3 fois dont une, en partie cachée, cela met la puce à l’oreille. Avec I=1 et donc une guématrie pleine de 110 pour « six cens & », si nous rajoutions sept pour sa valeur indiquée 7 (et non sa guématrie), nous aurions 117.

*Pour reprendre le raisonnement utilisé pour « six cens & cinq », si l’on utilisait pour ce premier quatrain la valeur déclarée « six cens & sept », on constaterait que 607 est un nombre premier qui au contraire du 605, n’offre aucune symbolique en lien avec des facteurs premiers.*

*Il reste alors deux références possibles pour cette expression : soit Nostradamus a voulu souligner l’opposition 6<>7 comme pour l’emplacement choisi du « Legis cantio », soit, il l’a écrit pour sa guématrie d’initiales, des lettres SCS (39), auquel cas, on s’interroge sur le non-usage du caractère &. Ce 39 suggère mais (peut-être) imparfait explique l’utilisation alternative d’une méthode hybride : additionnant la valeur de 110 en guématrie (« six cens & ») et la valeur 7 (« sept »). Ce 117 (3x39) étant souligné autant par Nostradamus que par François Buget qui l’a aussi évoqué de plusieurs façons semblant le relier aux rose-croix.*

*Implicitement une association se crée ainsi entre le « Legis cantio » lié à ce nombre, et les sixains et indirectement à la problématique indiquée par les demi-quatrains contenant le terme « copie-s- » eux-aussi marqués du sceau du 6<>7 (voir l’article précédant celui-ci : [42-Rendez les copies !](#)).*

Je pense que ces indices annonçaient les sixains. Cela ne voulait pas nécessairement dire que Nostradamus les avait déjà écrits (bien que ce soit possible avec des aménagements) mais au moins qu'il avait prévu leur place dans l'édifice et que ces signes de reconnaissance et la quantité représentée (voir ci-dessous) étaient mis à la disposition de ses successeurs.

Dans le même état d'esprit, dans le même quatrain, l'expression « vingt-trois pars » est également astucieuse car tout à fait dans l'idée que se faisait François Bugeat des signes rose-croix. En observant bien, vous comprendrez la raison du rapprochement de « vingt-trois pars » avec l'expression «.../ six cens & /...» et donc, les sixains qui sont parsemés de celle-ci.

Pour obtenir avec les sixains, une « sentrvie » ( $78 \times 2v$ ) supplémentaire (la 13e), nous devrions leur ôter 18 double vers (soit l'équivalent de 6 sixains). Si c'est les « six cens &... » qui guident ces choix, nous devrions en garder que deux sur 20. Un autre indice nous amène à conforter cette idée : « l'an mil » a pour guématrie pleine 58 (avec  $i=9$  et  $l(L)=12$ ). C'est précisément le nombre de sixains parus en « l'an mil » + « six cens & ? ».

Pour que vous puissiez vous faire une idée, voici un PDF de 2 pages regroupant les 20 doubles vers concernés :

[PDF\\_distique\\_sixains\\_six\\_cens\\_1611](#)

A titre d'essai, ce ne peut pas être sa forme définitive, j'ai tenté d'ébaucher la 13e centrvie :

[PDF\\_essai\\_52\\_sixains\\_sans\\_18\\_six\\_cens](#)

Si ces sixains ne sont pas de Nostradamus, il n'en demeure pas moins que les auteurs connaissaient bien ses écrits. Chevillot lui, ne justifiera pas vraiment ses sources avec seulement ce petit avis en page de garde, recto :



*SergioH 2014 © arrangement d'après la mise en page d'origine :*

*L'équerre et le compas issu du V ont été rajoutés.*

Je vous propose **une** des interprétations en guématrie de cette annonce :

TV(Trouvez vne=39) ; e B d p (en Biblioteque delaissez par=39) ; (B)iblioteque

$2+1+2+12+1+14+19+8+16+21+8=104$

; l'A-ut-he-ur (l'A, he 13+13; ut+ur =40+38=78 l'Autheur =104 ; vous remarquerez en ce qui concerne ce dernier mot, le jeu déjà observé dans ce blog que l'on trouve dans Roi= UT=40 et UR=Graal =38)

Je ne sais, par exemple, si par le passé « Biblioteque » et « l'autheur » pouvaient s'orthographier ainsi. Le transfert du « h » juste en dessous, s'avère cependant judicieux, par ce procédé les deux termes ayant alors pris la même valeur, et donc, s'il s'agit d'une faute, elle est à l'aune du reste du livre : tout à fait volontaire et même provocatrice. L'éditeur n'ayant pas peur d'être la risée des lecteurs.

Il les avertit cependant du caractère particulier de cet ouvrage de trois façons :

1. par le compas et l'équerre : le P est à angle droit avec la ligne du dessus au niveau du 2è N ; ces signes sont banalisés depuis, par les francs-maçons en héritage ici manifeste, de Pythagore, souligné par le P de « par », le a suivant situé sous le e pouvant devenir un i, le r en lien avec le B devenant T, le H de hypoténuse étant manifesté par l'échange signalé plus haut et,
2. par le **nv**n (en\_vne) un signe juif ou chrétien, primitif (je l'ai signalé à plusieurs reprises) et également la quatorzième lettre, noun de l'alphabet hébreu ( par transposition, si aleph=III alors nv=222), signalant ainsi un lien caché avec la Kabbale. L'acronyme représentant noun est symptomatique, l'origine phénicienne de la lettre tant chez les Grecs que les hébreux, permet d'établir un lien, une analogie de graphie entre le v (minuscule) avec la lettre grecque  $\nu$ (nu). Ce qui inciterait à attribuer à ce « sigle de 3 lettres » une valeur de 39 bien qu'avec le repositionnement 222 en base 3npz, noun corresponde à un rang 26 voir l'article **56-Points de vue** qui analyse les guématries de 3 lettres « clé », aleph(début), noun (milieu) et tsadi sofit(fin), respectivement recalées en base 3npz à III, 222, 333. Ce nv indique d'ailleurs qu'une autre interprétation de guématrie est possible. On peut décider de prendre le deuxième u de « trouuez » comme v, pour fabriquer *notre* « ancre » ce qui changerait l'approche.
3. par le titre des ajouts : Centvrie XI valant précisément III (soit 13, la valeur de aleph repositionné en base 3npz). On comprend bien qu'aleph(1 × III), noun(2 × III), et tsadi sofit(3 × III) sont le début, le milieu, la fin de « Tout ». Ce mot Milieu est implicite dans l'expression alpha et oméga, qui est traditionnellement associé au Christ car il est associé par son initiale M(II), au mot Miroir (voir II-Commentaire SATOR sur un article de chantsdamour.canalblog) : **M**

Les rose-croix ne renieraient pas l'héritage pythagoricien *mais* en ce qui concerne l'usage du 13, il était affiné par une règle préalable utilisée par Nostradamus, relevée par François Buget, qui ne semble pas toujours respectée dans cet ouvrage au contraire du sixain 52, et d'autres sixains où on la trouve pleinement.

Ce qui me laisse à penser qu'il y a eu, peut-être, une collaboration entre un éditeur, Chevillot, sans doute franc-maçon et un inconnu, rose-croix ayant fourni les nouveaux documents comme les sixains. Mais cela n'est fondé que sur un premier examen : après une étude plus poussée, j'ai déjà révisé mon appréciation sur plusieurs de ces numérations : il se trouve toujours des « détails » venant compléter la numération.

Les premières dédicaces de Nostradamus allèrent bien volontiers aux protestants de Navarre (cet « excès » fut corrigé ensuite). Dans cet ordre d'idée, il n'est pas interdit de penser qu'Henri IV malgré sa conversion forcée, eut perpétué une tradition, disons, « familiale » au rebours de sa religion officielle et fut donc bien sûr, toujours protestant dans l'âme, sinon rose-croix. La « bibliothèque » en question pouvait fort bien être celle du Roi. Chevillot devenu imprimeur ordinaire du Roi, donc de Henry IV aurait bien pu réaliser ainsi une « demande » du Roi.

cet article a une suite : [Six cens & 7](#)

SergioH le 24.9.14